



ACCUEIL > CLUB RH > ACTUALITÉS RH > A LA UNE RH > Les mystères qui entourent le dégel du point d'indice

SALAIRES

Les mystères qui entourent le dégel du point d'indice

Publié le 27/05/2022 • Par [La Rédaction](#) • dans : [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques commence à recevoir les syndicats avant une multilatérale début juin sur le dégel du point d'indice et la revalorisation des grilles indiciaires. Sujet d'une note de l'économiste François Ecalle qui vient de paraître.

« La revalorisation du point est nécessaire pour toucher les agents qui n'ont pas bénéficié de [mesures] catégorielles, surtout si leur poste est peu attractif, mais on ne sait pas combien et où ils sont », observe François Ecalle dans [sa note](#), parue le 25 mai. En effet, « les statistiques disponibles ne permettent de connaître les salaires et les taux de sélectivité de l'ensemble des concours qu'en 2019 alors que la situation a manifestement beaucoup évolué depuis lors ».

Aussi suggère-t-il d'établir un état des lieux précis des salaires et de l'attractivité dans la fonction publique à un niveau « suffisamment fin ». Chose que le [rapport sur les perspectives salariales](#) dans la fonction publique n'aurait pas su faire.

Vifs débats à venir

Et cela s'explique aisément : « Cet exercice est difficile puisque les données statistiques manquent mais l'administration, avec ses services d'inspection, ou la Cour des comptes devraient pouvoir fournir des éléments quantitatifs d'appréciation permettant d'éclairer des débats qui pourraient devenir très vifs. »

L'économiste rappelle qu'il y a eu une réforme des grilles salariales de nombreux corps a été engagée en 2016 et terminée en 2021 (le fameux protocole PPCR). Et que la crise sociale de 2018 puis la crise sanitaire ont ensuite conduit les gouvernements successifs à prendre des mesures en faveur des forces de l'ordre, des enseignants, des personnels des hôpitaux et des établissements médico-sociaux (Ségur de la santé) ... dont le coût pouvait se compter en milliards d'euros.

Si « certaines des mesures catégorielles étaient sûrement justifiées [...] d'autres ont sans doute été prises en fonction du pouvoir de négociation des personnels intéressés, avec des risques d'aggravation des inégalités de traitement au sein de la fonction publique ».

François Ecalte tient à clarifier un aspect : « la revalorisation du point est parfois écartée au motif qu'elle conduit à des augmentations en euros d'autant plus fortes que le salaire est élevé, ce qui serait injuste et inefficace. En fait, elle se traduit par une hausse identique pour tous les agents en pourcentage du salaire et n'a donc pas d'effet sur la distribution des revenus et les inégalités alors que les mesures prises ces dernières années ont eu tendance à favoriser les bas salaires et à comprimer la hiérarchie des rémunérations. »

Vers une décorrélation ?

S'agissant des comparaisons avec le privé, « la réforme en cours de la haute fonction publique, avec notamment la fusion de nombreux corps dans un nouveau corps des administrateurs de l'État, pourrait contribuer à résoudre [le problème d'attractivité] mais les informations manquent pour le vérifier ».

L'économiste insiste sur le fait que « l'attractivité de la fonction publique et l'efficacité des fonctionnaires ne tiennent pas seulement aux salaires mais à un ensemble de facteurs tels que le sens donné à leurs missions ou l'organisation du travail qui peuvent être améliorés à un coût inférieur à celui d'une revalorisation du point ».

François Ecalte note par ailleurs que « les observations qui précèdent reposent sur l'hypothèse du maintien d'une même valeur du point pour l'ensemble des trois fonctions publiques alors que le pouvoir de fixer une valeur du point différente de celle de l'État pourrait être attribué aux collectivités locales ou aux hôpitaux »...